



Conditions générales des Vente Règlement de l'évènement & Politique RGPD ENDOrun® 2025

Préambule

L'association **ENDOmind France**, enregistrée sous le SIRET 804 090 116 00034 et dont le siège social est situé 9 avenue de Champagne 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR organise « **L'ENDOrun® 2025** » sur le site www.ENDOrun.fr et la plateforme d'inscription Njuko.

ENDOmind France est une association de patientes atteintes d'endométriose créé en 2014.

Les informations sur l'association ENDOmind sont accessibles sur le site <https://www.endomind.org>

ENDOmind France peut être contactée par voie électronique à contact@endomind.org ou par courrier à ENDOmind France 181 avenue Daumesnil 75012 Paris

Définition utilisée et termes utilisés

«*Organisateur*» désigne Association **ENDOmind France**, association à but non lucratif loi 1901, située au 9 avenue de Champagne 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

«*Évènement*» désigne l'évènement **ENDOrun® 2025** qui aura lieu du 1er au 16 novembre 2025 en France et dans le monde et le dimanche 16 Novembre 2025 dans le 12^{ème} arrondissement de Paris, Centre Sportif Léo Lagrange.

«*Site internet de l'évènement*» désigne le site web : www.ENDOrun.fr

«*Plateforme d'inscription*» désigne la plate-forme d'inscription Njuko utilisée pour l'inscription à l'Évènement.

«*Course digitale*» désigne la course qui se réalise en distanciel / digital quand le participant le souhaite en France et dans le monde entre le 1^{er} et le 16 17 novembre 2025, une seule ou à plusieurs reprises, et où il le souhaite sans parcours prédéfini.

«*ENDOrun® Paris*» désigne la course qui aura lieu le dimanche 16 novembre 2025 au Centre Sportif Léo Lagrange et dans le Bois de Vincennes à Paris (12^{ème}) sur un parcours prédéfini par l'organisateur et aux horaires mentionnés dans le présent règlement.

«*Organisation*» désigne **ENDOmind France**, association bénéficiaire des collectes effectuées sur l'évènement.

«*Participant*» désigne toute personne s'étant inscrite par le biais de la plateforme d'inscription et ayant accepté sans réserve les présentes conditions de participation à cet évènement et sa Politique de Confidentialité.

Objet :

Le présent document définit les conditions générales de vente applicables à toute inscription à l'évènement, réalisée auprès de l'organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription (ci-après conditions) et le règlement sportif de l'évènement (ci-après le « Règlement »).

L'inscription à l'évènement implique l'acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions de l'évènement.

À tout moment, l'organisateur peut réviser et mettre à jour les conditions de l'évènement, lesquelles doivent être consultées régulièrement.

Toutes les modifications apportées aux conditions et au règlement seront applicables immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site internet de l'évènement.

En cas de modification importante des conditions et/ou du règlement de l'évènement, l'organisateur s'efforcera de prévenir les participants par courriel à l'adresse e-mail renseignée lors de l'inscription. Ce principe ne s'applique pas aux clauses relatives à la durée du contrat, aux caractéristiques ou au prix du service à rendre.

Article 1 : Course solidaire

ENDOmind France a fait le choix en 2018 de créer l'ENDOrun®, une course solidaire visant faire progresser et financer la recherche sur l'endométriose, une maladie touchant entre 1 et 2 femmes sur 10, qui comporte encore aujourd'hui, de très nombreuses zones d'ombres.

L'ENDOrun® Paris est organisée par ENDOmind France, avec le concours de la Mairie du 12^{ème} et de ses nombreux partenaires.

Article 2 : Les épreuves

2 formats sont proposés aux participants de l'ENDOrun® Paris.

- Un format Digital permettant aux participants de participer depuis la France et dans le monde
- Un format physique, composé d'une épreuve de 5km et d'une épreuve de 10km. Les deux distances sont hors Label Régional et non qualificatives pour les Championnats de France.

Le format Digital ne comporte qu'une épreuve, celle du « *Défi libre* », dans la perspective de laisser libre choix à chacun de réaliser la discipline qu'il souhaite. Il aura lieu du 1er au 16 novembre 2025 en France et partout dans le monde.

Les épreuves du format Physique se dérouleront le 16 novembre 2025 au Centre Sportif Léo Lagrange et dans le bois de Vincennes à Paris (12^{ème}) :

Les horaires de départ des coureurs sont les suivants :

- Départ de l'épreuve 5km à 9h30 (échauffement proposé à 9h00)
- Départ de l'épreuve 10km à 10h30 (échauffement proposé à 10h00)

La manifestation pedestre dans son format Physique, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci (type joëlette, poussettes). Les animaux, tenus en laisse y sont admis.

Article 3 : Conditions d'inscription et de participation

Les participants s'engagent en se préinscrivant via le site internet de l'évènement : www.endorun.fr renvoyant à la plateforme d'inscription Njuko.

Seuls sont pris en compte les dossiers d'inscriptions complets, l'inscription est validée à la réception du paiement.

Les inscriptions se font uniquement sur la plateforme d'inscription, accessible depuis le site internet de l'évènement. Toute personne souhaitant participer à l'évènement doit remplir un formulaire d'inscription sur la plateforme d'inscription et accepter sans réserve les présentes conditions, le règlement de l'évènement et sa politique de confidentialité. Le participant s'engage à ne renseigner que des informations exactes relatives à son identité.

Aucune licence ni copie du certificat médical / questionnaire de santé n'est demandé.

Âges minimum requis le jour de la course :

Elles sont fixées selon les catégories :

- Epreuve 5 km : né.e avant le 31 décembre 2011

- Epreuve 10 km : né.e avant le 31 décembre 2009

Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire et sera demandée lors de l'inscription ou au plus tard, lors du retrait des dossards. Si l'autorité parentale est exercée en commun, le représentant légal de l'enfant mineur garantit à l'organisation que l'autre titulaire de l'autorité parentale a lu et a accepté sans réserve le présent document.

En s'inscrivant, le participant accepte expressément de devenir un donateur des projets de recherches auxquels seront reversés les bénéfices de l'évènement. Le participant accepte expressément le versement à l'organisation de la collecte réalisée aux fins définies ci-dessus.

Seuls sont autorisés les paiements en ligne par carte bancaire. Ils sont réalisés via le formulaire d'inscription de la plateforme d'inscription, une plateforme sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques afin de garantir le paiement effectué et de lutter contre la fraude. Les coordonnées bancaires du participant qui procède à son inscription sur la plateforme d'inscription ne transitent jamais en clair sur le réseau internet : elles sont cryptées grâce à un protocole de sécurité SSL.

Article 4 : Inscriptions et tarifs

L'inscription est validée à la réception d'un dossier d'inscription complet et du paiement de l'inscription dans les délais.

L'inscription à l'ENDOrun® Paris pour les épreuves de 5 et 10km se fait dans la limite de 1700 dossards disponibles. Elle se déroule exclusivement par l'intermédiaire du site de l'évènement <https://www.ENDOrun.fr/> au plus tard le 15 novembre 2025 à 21h00

Aucune inscription ne pourra avoir lieu le dimanche 16 novembre matin.

L'inscription à l'ENDOrun® Digitale Défi libre se fait sans limite de nombre.

Elle se déroule exclusivement par l'intermédiaire du site de l'évènement <https://www.ENDOrun.fr/> au plus tard le **16 novembre 2024 à 23h59**

Le montant de la participation est de 26€ (hors frais de service) pour L'ENDOrun® Paris et de 9€ (hors frais de service) pour l'ENDOrun® Digitale.

L'ensemble des bénéfices de l'évènement seront reversés à l'issue de l'évènement, à la recherche sur l'endométriose.

Par ailleurs, les participants ont le choix de souscrire aux options suivantes :

- Achat du Tshirt ENDOrun® Collector 2025 au tarif de 20€ (frais de port inclus et hors frais de service)
- Achat d'un dossard suspendu pour le format Digital (9€ hors frais de service) ou le format Physique (26€ hors frais de service) pour l'offrir aux participants qui n'en auraient pas les moyens
- La possibilité de faire un don du montant de leur choix, reversé intégralement à la recherche sur l'endométriose.

Tout paiement de dossards devra être effectué avant la course par carte bancaire sur la Plateforme d'inscription. Une fois la procédure de pré-inscription et de paiement achevés, le participant recevra par e-mail, une confirmation d'inscription et de paiement.

Pour l'ENDOrun® digitale, le dossard téléchargeable parviendra aux participants par mail immédiatement après la validation de l'inscription.

Toute inscription nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte du coureur annexée au présent règlement.

Article 5 : Respect du protocole sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19 ou à toute autre pandémie

L'organisation se conformera à la réglementation en vigueur au moment de l'évènement.

L'organisation pourra refuser la participation/l'accès à l'évènement ou exclure un participant pour non-respect des mesures édictées sans que la responsabilité de l'organisation ne puisse être engagée ni recherchée de ce fait.

Article 6 : Retrait des dossards

Dans le cadre de l'évènement Physique ENDOrun® Paris, les participants peuvent s'inscrire ou de retirer vos dossards :

- Vendredi 14 novembre 2025 selon des modalités horaires à retrouver sur le site de l'évènement – au [Centre Sportif Léo Lagrange](#) - 8 Rue Ferdinand de Béhagle, 75012 Paris (Salle de réunion Club Tennis)
- Samedi 15 novembre 2025 selon des modalités horaires à retrouver sur le site de l'évènement – au [Centre Sportif Léo Lagrange](#) - 8 Rue Ferdinand de Béhagle, 75012 Paris (Salle de réunion Club Tennis)

En revanche, aucun dossard ne sera délivré le jour de dimanche 16 novembre 2025, jour de l'évènement.

Les participants doivent porter visiblement, pendant la totalité de l'évènement ENDOrun® Paris, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur leur buste.

Ils sont également vivement invités à porter le Tshirt ENDOrun® Collector 2025 qui leur sera remis lors du retrait des dossards.

Dans le cadre de l'évènement ENDOrun® digital, les dossards ne seront pas transmis aux participants. Chacun.e est invité.e à imprimer son dossard et à le porter durant son/ ses épreuves.

Article 7 : Droit de rétractation et cession des dossards

L'Organisateur propose l'achat de prestations de loisirs au sens de l'article L.121-20-4 du Code de la consommation. Ainsi, l'achat d'un dossard entre dans la catégorie des prestations de loisirs. Conformément à l'article L.121-20-4 du Code de la consommation, les Participants ne bénéficient pas de droit de rétractation sur l'achat de prestations de loisirs lorsque celles-ci sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée : « Les dispositions des articles L.121-18, L.121-19, L.121-20 et L.121-20-1 ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet : [...] 2° La prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. Les dispositions des articles L.121-18 et L.121-19 sont toutefois applicables aux contrats conclus par voie électronique lorsqu'ils ont pour objet la prestation des services mentionnés au 2. ».

Tout engagement est ferme est définitif et ne donnera pas lieu à remboursement ni indemnisation en cas de non-participation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 9 : Inscriptions Entreprise/Associations

Les entreprises / associations souhaitant engager leurs collaborateurs lors de l'évènement sont invitées à prendre contact avec l'équipe organisatrice par mail à endorun@endomind.org ou à se rendre sur le site de l'évènement.

Article 10 : Récompenses

Dans le cadre de l'ENDOrun® Paris, seront récompensés les 3 premiers au scratch Masculins et Féminins sur la course 5km et la course 10km

Article 11 : Sécurité

Dans le cadre de l'ENDOrun® Paris, le dispositif de sécurité suivant est mis en place :

1. Circuit : Le service Médical de la course est assuré par la Protection Civile. La sécurité du parcours est assurée par les bénévoles de l'organisation.
2. Accueil : L'aire de la manifestation sportive comprenant les vestiaires, la consigne, et le village associatif sera fait sous le contrôle des bénévoles de l'organisation.
3. Sas de départ : Un contrôle sera effectué à l'entrée des sas de départ.

Article 12 : Assurance – Responsabilité civile

Les organisateurs de l'ENDOrun® 2025 sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance 3909961T souscrite auprès de la MAIF Il incombe aux participants de s'assurer personnellement en responsabilité civile en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Article 13 : Responsabilité des coureurs – Assurance dommages corporels

Les participants à l'ENDOrun® 2025 participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé identifié ou non.

Il est donc vivement conseillé aux participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 14 : Organisation d'évènements régionaux, à l'initiative des participants

L'ENDOrun® se décline en deux formats : l'ENDOrun® Physique qui a lieu à Paris et l'ENDOrun® Digitale qui se déroule durant 15 jours et où chacun.e est invité.e à participer partout en France et dans le monde.

L'association ENDOmind, organisatrice de l'ENDOrun®, coordonne et intervient uniquement sur l'organisation de ces deux formats.

Les participants qui souhaiteraient, de leur propre initiative, organiser un évènement local, sous la bannière ENDOrun® sont autorisés à le faire par l'association ENDOmind.

Ils peuvent pour cela utiliser les outils de communication présents dans le kit prévu à cet effet et qu'il est possible de retrouver sur le site de l'évènement sous réserve d'en faire un usage ne pouvant occasionner de préjudice à l'association ENDOmind.

Cependant, l'association ENDOmind décline toute responsabilité en cas de dommage corporel, matériel, ou moral survenu lors des évènements organisés par des tiers, notamment les évènements ENDOrun® initiatives locales. Chaque participant reconnaît participer à l'évènement sous sa propre responsabilité, et renonce à tout recours contre l'association en cas d'accident ou d'incident. Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité mentionnées dans le présent règlement intérieur et à être en bonne condition physique pour participer à l'évènement.

Par ailleurs, les tiers organisateurs d'évènements sous la bannière ENDOrun® s'engagent à ne pas porter préjudice à l'association ENDOmind et à l'évènement ENDOrun®, par les messages et les supports qui seront diffusés.

L'ENDOrun® étant une marque déposée, toute utilisation de cette marque de manière abusive pourra donner lieu à des poursuites.

Les organisateurs d'évènements sous la bannière ENDOrun® s'engagent notamment à respecter les points suivants :

- Orienter l'ensemble des inscriptions des participants vers le site endorun.fr
- En cas de double inscription, ne pas conserver les coordonnées et données personnelles des participants à l'issue de l'évènement
- Respecter la tarification officielle de l'évènement à retrouver dans l'article 4 du présent règlement intérieur
- Ne demander de tarification complémentaire que pour couvrir des dépenses précises et justifiées
- Reverser l'ensemble des bénéfices de l'évènement à l'association ENDOmind, organisatrice de l'ENDOrun®

Article 15 : Protection de l'environnement

Dans le cadre de l'ENDOrun® Paris et de l'ENDOrun® Digital, tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

C'est pourquoi, l'organisation préconise aux participants de s'équiper de gourdes réutilisables sur le site de la course.

Article 16 : Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-

respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article 17 : Annulation de l'épreuve

Si l'évènement ou l'une des épreuves devait être annulée soit pour cas de force majeure soit sur requête de l'autorité administrative ou pour motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne serait effectué et aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas d'annulation de la course par l'organisateur ou l'autorité administrative pour cause de COVID-19, de toute autre pandémie ou d'une alerte climatique mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur procédera, selon les modalités de son choix, soit :

- Au remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme ou indemnités, dommages ou intérêts.
- Au report de l'inscription à la prochaine édition de l'ENDOrun®
- A un don à la Fondation pour la Recherche sur l'endométriose (FRE) et du projet de recherche ComPaRe Endométriose, destinataires des bénéfices de l'évènement.

Les participants en seront expressément informés par email.

Article 18 : Propriété intellectuelle

Tout le contenu du site internet de l'évènement incluant de façon non limitative les textes, commentaires, ouvrages, illustrations, vidéos et images sont la propriété exclusive de l'organisateur, à l'exception des marques, logos ou contenus appartenant à d'autres sociétés ou organisations partenaires. A ce titre, et conformément aux articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction, distribution, modification, adaptation, retransmission ou publication, même partielle, de ces différents éléments est constitutive du délit de contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur, elle est donc strictement interdite sans l'accord exprès par écrit de l'organisateur.

Article 19 : Informatique et Liberté

19.1 Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs de l'ENDOrun®, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de la participation à l'ENDOrun® sur tous les supports (y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires), dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

19.2 Politique de confidentialité et de protection des données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données ((UE) 2016/679) en vigueur au 25 mai 2018, ENDOMind France informe le participant que les informations recueillies le concernant font l'objet de traitements liés à l'organisation de la course à pied l'ENDOrun®.

L'organisateur a vocation à s'adjoindre le concours de participants pouvant également être qualifiés de donateurs puisque la collecte en ligne créée à l'occasion de l'évènement est reversée à l'organisation.

L'organisateur, met à jour et exploite des fichiers comprenant les données personnelles (ci-après « Données ») des participants, aux fins notamment de gérer leurs droits d'inscription ainsi que les dons, et les tenir informés, après avoir recueilli leur consentement, des actions de l'organisation soutenue.

L'inscription à l'Évènement implique obligatoirement pour le participant le fait de recevoir un nombre limité d'e-mails nécessaires à son information pour le bon déroulement de sa participation. En acceptant les présentes CGV, le participant accepte la réception de ces informations.

Les données sont destinées uniquement au personnel habilité de l'organisateur qui est le responsable du traitement des données. Pour connaître la politique de confidentialité et de protection des données de l'organisateur, l'organisateur vous

invite à vous référer à l'article politique d'utilisation des données situé sous les présentes Conditions de l'Évènement. Les données recueillies font l'objet d'un traitement par l'Organisateur.

Les destinataires de ses données sont : l'organisateur et l'organisation pour laquelle le participant décide de concourir. L'organisateur se conforme strictement aux lois en vigueur sur la protection et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises. Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du participant.

Par ailleurs, l'organisateur s'engage à obtenir de ses sous-traitants qu'ils respectent leurs obligations légales relatives à la protection des données personnelles. Droit d'accès, de rectification et d'effacement du participant.

Conformément à la loi du 6 juillet 1978 relative à l'informatique et le Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (dit « RGPD »), le participant dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'organisateur.

Le participant dispose également d'un droit de donner des directives quant à la conservation, l'effacement et la communication de ses données post-mortem. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, le participant adresse un courrier /courriel à l'organisateur à l'adresse suivante : endorun@endomind.org ou par courrier à ENDOMind France 181 avenue Daumesnil 75012 Paris

Le participant a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. En France, cette autorité est la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – 75007 Paris. Les données sont hébergées en France. L'adresse de l'hébergeur est reproduite à l'article 10 des présentes Conditions.

Article 20 : Droit Applicable et juridiction

Tout litige en relation avec les épreuves qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'organisateur et l'utilisateur est soumis au droit français et relève de la compétence exclusive des tribunaux français. Engagement contractuel, l'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte du coureur, qu'il en accepte les clauses dans leur intégralité et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Article 21 : Charte de la course

Afin d'assurer la santé et la sécurité de tous, l'édition 2025 est encadrée par la charte ci-dessous :

En vous inscrivant à l'ENDOrun 2025, vous vous engagez à respecter les règles en vigueur lors de la tenue de cet évènement :

- Porter votre dossard ENDOrun 2025
- Participer dans un esprit fair-play
- Respecter code de la route, espaces publics et espaces naturels
- Utiliser de préférence une gourde durable